



EXTRAIT
du
Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE VINGT-CINQ et le jeudi 15 mai à 18h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de DAX, convoqué le 09 mai 2025, s'est réuni en mairie dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Julien DUBOIS, Maire, en séance publique.

Nombre de membres afférents au conseil municipal	35	Date de la convocation : 09 mai 2025
Nombre de présents	29	
Nombre de pouvoirs	6	Date de publication : 20 mai 2025
Suffrages exprimés	35	

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Martine DEDIEU, M. Grégory RENDE, Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, M. Pascal DAGES, Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON, M. Amine BENALIA BROUCH, Mme Marylène HENAULT, M. Guillaume LAUSSU, Mme Martine ERIDIA, M. Alexis ARRAS, Mme Martine LABARCHEDE, M. Julien RELAUX, Mme Florence PEYSALLE, M. Vincent MORA, Mme Gisèle CAMIADE, Mme Aline DUZERT, M. Jean-Paul DUBOURDIEU, Mme Sandra LARTIGAU, M. Michel GUILLEMIN, Mme Carine BROUSTAUT, M. Guillaume SEGUIER, M. Patrice BOUCAU, Mme Fanny MESPLET, M. Régis MALARIK, Mme Axelle VERDIERE BARGAOU, M. Yves LOUME, Mme Viviane LOUME-SEIXO, M. Bruno JANOT.

ABSENTS ET EXCUSES : M. Olivier COUSIN, Mme Audrey LALOTTE, M. Benoît LAMIABLE, Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU, M. Pierre STETIN, M. Didier ZARZUELO.

POUVOIRS :

M. Olivier COUSIN a donné pouvoir à Mme Sandra LARTIGAU,
Mme Audrey LALOTTE a donné pouvoir à M. Julien DUBOIS,
M. Benoît LAMIABLE a donné pouvoir à Mme Marylène HENAULT,
Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU a donné pouvoir à Mme Axelle VERDIERE BARGAOU,
M. Pierre STETIN a donné pouvoir à M. Bruno JANOT,
M. Didier ZARZUELO a donné pouvoir à Mme Viviane LOUME-SEIXO.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Fanny MESPLET.

OBJET : FETES DE DAX 2025 - TARIF DU PARKING PROVISOIRE DES BERGES DE L'ADOUR - BAIGNOTS

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

VU l'avis favorable de la COMMISSION FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE DU 7 MAI 2025 .

CONSIDÉRANT que dans le cadre des fêtes de Dax du 13 au 17 août 2025, il est nécessaire de reconduire l'organisation et le principe d'une tarification du parking provisoire des berges de l'Adour-Baignots.

La ville de Dax assurera l'organisation, la sécurisation, la gestion et la communication de ce service. Il sera mis en œuvre une signalétique adaptée pour une orientation efficace des automobiles ainsi qu'un service de billetterie rapide pour faire face à l'afflux des automobiles à l'entrée du parking.

Il convient de fixer le tarif forfaitaire 2025, à savoir :
- forfait fêtes du 13 au 17 août 2025 : 70 € TTC par véhicule.

Ce tarif s'applique quel que soit le nombre d'occupants dans la voiture et quel que soit le nombre de jours de stationnement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget des fêtes de la ville de Dax, exercice 2025.

SUR PROPOSITION DE M. DAGES Pascal, Adjoint au Maire, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 35 VOIX POUR,

APPROUVE l'organisation de la zone mixte parking-camping payante des berges de l'Adour-Baignots,

FIXE le tarif forfaitaire de 70 € TTC par véhicule pour la durée des fêtes sur la zone des berges de l'Adour-Baignots, tel que proposé ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE
Fanny MESPLET.

**Délibéré en séance,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
pour copie conforme,**



Julien DUBOIS
Maire de Dax
Président du Grand Dax.

« La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noullobos - 50, cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>). »